

SASU 10Versions  
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1000 €,  
Siège social : 5 chemin du Paradis 91430 IGNY  
Immatriculée au RCS d'Evry sous le numéro 980 847 420

---

**Procès-Verbal du 26/12/2024**  
**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

---

**L'an deux mille vingt-quatre, le quinze décembre**

L'associé de la société 10VERSIONS AUTO, société à Actions Simplifiée Unipersonnel au capital de 1000 €, s'est réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 5 chemin du Paradis 91430 IGNY, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- Nicolas MALET, né le 10 juillet 1992, de nationalité française, Célibataire, demeurant 5 Chemin du Paradis à Igny (91430), associé à concurrence de 1000 parts, numérotées de 1 à 1000.
- Françoise ROUSELL, née le 05 décembre 1960, de nationalité française, Veuve, demeurant 17 allée de Montréal à Igny (91430), non associée.

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Nicolas MALET, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital
- Modification des statuts en conséquence
- Pouvoirs en vue des formalités.

**1ÈRE RÉOLUTION**

L'associé décide d'augmenter le capital social de 20 000 euros, afin de le porter de 1 000 euros à 21 000 euros, par émission de 20 000 parts nouvelles de 1 euro chacune, numérotées de 1 001 à 21 000 inclus.

La collectivité des associés constate :

- Que la somme de 20 000 euros, correspondant au montant des souscriptions en numéraire a été déposé à Office Notarial de Vincennes M&B, notaires à Vincennes (94300), 4 Avenue de Paris., sur un compte de la société, ainsi que l'atteste le récépissé de la banque,
- Qu'ainsi les parts nouvelles ont été entièrement souscrites, qu'elles ont été intégralement libérées et que, par suite, l'augmentation du capital est régulièrement et définitivement réalisée.

Ces parts nouvellement émises seront entièrement souscrites par Françoise ROUSSEL. Les parts étant émises pour leurs valeurs nominales, il n'a pas de prime d'émission. Effet au 27/12/2024.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**2ÈME RÉOLUTION**

En conséquence de cette augmentation de capital, et l'arrivée d'un nouvel associé, les associés décident de modifier les articles 1 et 7 des statuts comme suit :

---

**Article 1 : Forme**

---

L'associé désigné dans les présents statuts a créé une société par actions simplifiée. Cette SAS est régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par les présents statuts.

---

**Article 7 : Capital social**

---

Le capital s'élève à 1 000,00 €. Il est constitué de 1 000 actions ayant chacune une valeur nominale de 1 euro (€).

Toutes les actions sont entièrement libérées

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**3ÈME RÉOLUTION**

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

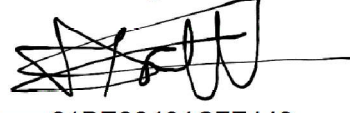
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 3 originaux,  
À IGNY  
Le 26/12/2024

**Nicolas Malet**  
Président de la SASU 10Versions Auto

**Françoise ROUSSEL**  
Nouvelle associée

Signé par :  
  
7C8D69691BCB4EF...

DocuSigned by:  
  
61BE38491C7F449...

CERTIFIÉ conforme

le 27/12/2024

NICOLAS MALET

